



Caisse de pension Schindler

Rapport de gestion et comptes annuels
au 31 décembre 2015



Schindler

Table des matières

4	Informations générales relatives à l'exercice 2015
12	Bilan
14	Compte d'exploitation
16	Annexe
16	I Bases et organisation
18	II Assurés actifs et bénéficiaires de rentes
18	III Nature de l'application du but
19	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
19	V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture
21	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
30	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
32	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
32	IX Autres informations relatives à la situation financière
32	X Evénements survenus après la clôture du bilan
33	Rapport de l'organe de révision

Informations générales relatives à l'exercice 2015

1. Situation financière de la caisse de pension Schindler

En 2015, la caisse de pension Schindler (ci-après la CP Schindler) a réalisé, dans un contexte de placement pourtant difficile, une bonne performance de 2,71% (2014: 8,61%). Malgré ce résultat, elle a bouclé l'exercice sous revue sur un excédent de dépenses de CHF 9,6 millions (2014: excédent de recettes de CHF 67,5 millions). Cet excédent de dépenses s'explique par l'augmentation de quelque CHF 30 millions de la réserve destinée à compenser la diminution du taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5% ainsi que les effets du passage de la table de période à la table de génération, une mesure décidée par le conseil de fondation afin de tenir compte du vieillissement démographique et du bas niveau persistant des taux d'intérêt.

Le degré de couverture a reculé d'une année à l'autre, passant de 115,6% à 114,4%.

2. Rémunération des avoirs de vieillesse en 2015 / rentes versées en 2016

Le conseil de fondation a décidé de rémunérer en 2015 les avoirs de vieillesse comme suit:

Taux d'intérêt LPP minimal	1,75%
Contribution du Fonds Alfred Schindler	0,30%
Total	2,05%

Etant donné le résultat annuel, le taux d'intérêt technique de 3,0% et le degré de couverture actuel, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en 2016.

3. Chiffres clés des cinq dernières années

	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre d'assurés actifs	4376	4287	4306	4179	4173
Nombre de bénéficiaires de rentes	2594	2646	2649	2683	2697
Total du bilan	1790 Mio	1757 Mio	1633 Mio	1539 Mio	1469 Mio
Performance	2,71%	8,61%	6,65%	7,05%	0,91%
Degré de couverture	114,44%	115,55%	111,39%	107,34%	102,99%
taux d'intérêt technique	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Rémunération des avoirs de vieillesse	2,05%	5,80%	1,80%	1,50%	2,00%
taux de conversion à l'âge 65	6,10%	6,15%	6,20%	6,25%	6,25%

4. Evolution actuarielle

En 2015, la CP Schindler a enregistré cinq décès et cinq nouveaux cas d'invalidité d'assurés actifs. Totalisant CHF 1,9 million, les coûts pour ces cas de risque ont été inférieurs aux cotisations de risque encaissées (CHF 4,9 millions), ce qui correspond à un gain sur le risque de CHF 3,0 millions.

5. Contexte de placement

Pour les investisseurs suisses, l'année 2015 a démarré sur un coup de tonnerre avec l'annonce par la Banque nationale suisse, le 15 janvier, de l'abandon du cours plancher de 1,20 entre le franc et l'euro. En l'espace de très peu de temps, l'euro et le dollar US ont perdu plus de 20% par rapport à la devise helvétique. Les actions suisses ont elles aussi accusé de nettes moins-values, mais leurs cours se sont rapidement redressés.

Afin de contenir la pression haussière sur le franc, la Banque nationale a introduit des taux d'intérêt négatifs. Les rendements des obligations en CHF jusqu'à une durée de 10 ans sont négatifs. Cette situation, conjuguée à un taux d'intérêt LPP minimal fixé à 1,25% par le Conseil fédéral pour 2016, rend la tâche des caisses de pension extrêmement difficile. Celles-ci sont en effet contraintes d'investir les capitaux disponibles à des conditions plus risquées et/ou dans de nouveaux thèmes d'investissement. Le conseil de fondation a pour cette raison décidé d'adapter légèrement la stratégie de placement à compter du 1^{er} octobre 2015 (voir page 6).

Les marchés boursiers mondiaux ont enregistré de très fortes fluctuations de cours. Le report continu du premier relèvement des taux aux Etats-Unis et le ralentissement de la croissance économique en Chine se sont traduits, à court terme, par des pertes de valeur en partie non négligeables, suivies de phases de reprise.

5.1 Titres

Actions

Grâce à une part relativement élevée d'entreprises de petite ou moyenne taille, les actions suisses ont nettement surperformé, avec un plus de 3,7%, les titres du SMI. La faiblesse de certaines monnaies étrangères a eu un impact négatif sur la performance des actions étrangères (-0,8%).

Obligations

Dans le sillage du recul des intérêts, les obligations en CHF ont encore réalisé une performance positive de 0,9%. En raison de l'appréciation du franc, les obligations en monnaies étrangères non couvertes contre le risque de change n'ont pas pu afficher un rendement positif. La faiblesse de l'euro a fortement pesé sur le résultat (-4,3%).

Dans l'ensemble, les quatre gérants de fortune ont fait moins bien que le benchmark. Une duration trop courte des obligations en CHF en est la principale explication.

5.2 Placements alternatifs

Private equity

Avec une performance de 7,8%, ce sont une fois encore les private equity qui enregistrent le meilleur résultat, toutes catégories de placement confondues. Un résultat qui, compte tenu de la situation monétaire, est tout à fait réjouissant. En 2015, les appels de capitaux des fonds de private equity ont totalisé CHF 7,1 millions et, simultanément, les remboursements des fonds ont atteint CHF 16,8 millions. Pour la troisième année consécutive, les investissements ont ainsi été inférieurs aux remboursements.

En 2015, la CP Schindler a engagé des capitaux pour un montant supérieur à USD 10 millions dans un fonds secondaire.

Infrastructures

Les investissements en infrastructures (installations portuaires, pipelines, parkings couverts, etc.) ont réalisé un rendement de 2,8%. La faiblesse de l'euro a ici aussi joué un rôle négatif. Au total, la CP Schindler est engagée dans cinq fonds, qui sont principalement investis aux Etats-Unis et en Europe.

Matières premières

Pratiquement toutes les positions en matières premières ont déjà été vendues au cours des dernières années. Il ne reste plus qu'une position d'un montant de CHF 0,7 million, qui sera progressivement liquidée ces prochaines années.

Hedge funds

La grande majorité des hedge funds est investie selon le style de placement managed futures, qui a été pénalisé par la forte volatilité des actions. La performance des hedge funds plus largement diversifiés a une nouvelle fois été décevante. Dans l'ensemble, les hedge funds ont clôturé l'exercice sur une performance négative (-1,1%).

Insurance linked securities

Un tiers environ des investissements en insurance linked securities n'étant pas couvert contre le risque de change, la performance de 0,5% est légèrement inférieure aux attentes. A noter que, en 2015, aucune catastrophe naturelle majeure n'a influé négativement sur la valeur du portefeuille.

Placements immobiliers alternatifs à l'étranger

Les placements immobiliers alternatifs à l'étranger, dans lesquels la CP Schindler investit depuis 2007, ont réalisé un rendement de 2,9%. Trois fonds dans lesquels la CP Schindler avait acquis des parts juste avant la crise financière se trouvent actuellement en phase de liquidation, c'est-à-dire que les capitaux investis sont remboursés par les fonds au fur et à mesure que des immeubles sont vendus.

Obligations alternatives

Dans ce segment, la CP Schindler investit dans des fonds qui, par exemple, accordent des prêts à de petites entreprises ou rachètent des portefeuilles de crédits entiers à des banques. En 2015, elle a engagé des capitaux à hauteur de CHF 5 millions dans un fonds de crédits pour PME suisse.

5.3 Immeubles

Fin 2012, le conseil de fondation avait décidé de relever sensiblement la quote-part d'immeubles à moyen terme. Un pas important dans cette direction a été franchi en 2015: grâce à des investissements supplémentaires dans le projet immobilier Feldbreite D1/B1, à une performance réjouissante du côté des investissements indirects et à une appréciation du portefeuille d'immeubles appartenant à la caisse, la part des immeubles est passée à 32,9% (2014: 30,1%).

Le parc immobilier de la CP Schindler se distingue toujours par un taux de vacance de moins de 1%. Ce faible taux s'explique par l'emplacement privilégié des immeubles situés dans les agglomérations de Lucerne, Zurich et Lausanne ainsi que par le bas niveau des loyers – trois quarts des appartements sont loués pour moins de CHF 1500 par mois.

Compte tenu des placements immobiliers indirects (fonds de placement, sociétés de participation et fondations de placement), les immeubles en Suisse ont réalisé une performance de 6,98%.

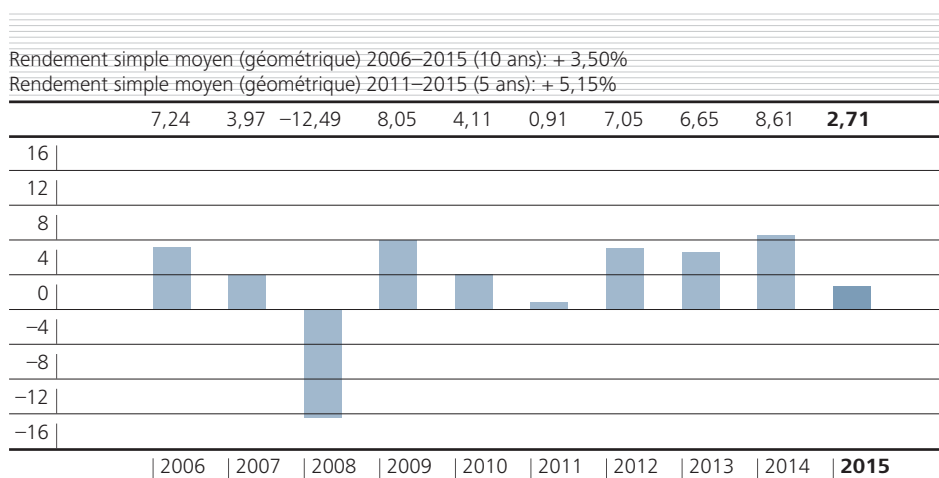
Projets immobiliers Feldbreite à Emmen

Les travaux sur les terrains D1 et B1 du projet immobilier mené conjointement avec la caisse de pension de Lucerne touchent à leur fin. Le budget sera respecté et les logements pourront être mis en location entre mars et septembre 2016.

Une nouvelle demande de permis de construire a été déposée en été 2015 pour les terrains à bâtir A3 et B2. Le projet a encore une fois pris du retard en raison d'oppositions. Le feu vert des autorités compétentes est attendu dans le courant du 2^e trimestre 2016.

6. Performance de la CP Schindler

Performance 2006–2015



En 2015, la performance de la fortune totale (= produits des placements nets + gains de cours – pertes de cours) s'est élevée à 2,71%, contre 2,07% pour l'indice de référence.

L'avance par rapport au benchmark en 2015 est due principalement aux placements immobiliers en Suisse et aux private equity, deux segments qui ont nettement surperformé l'indice de référence.

La performance des diverses catégories de placement se présente comme suit:

Performance des diverses catégories de placement

in %	CP Schindler 2015	Benchmark 2015	CP Schindler 2014
Obligations en CHF	0,86%	1,02%	2,61%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	-4.26%	-4.8%	10,57%
Actions suisses	3,74%	5,04%	11,22%
Actions étrangères	-0.77%	-1.73%	14,99%
Placements immobiliers en Suisse	6,98%	4,17%	7,04%
Private Equity	7,85%	0,27%	20,75%
Hedge Funds	-1.08%	-5.31%	9,40%
Matières premières	-5.07%	-24.1%	-0.26%
Insurance linked Securities	0,49%	1,77%	4,06%
Infrastructures	2,78%	1,53%	10,02%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	2,91%	0,79%	n.a.
Obligations alternatives	2,30%	-2.44%	n.a.

Comparaison de performances

Avec un résultat de 2,71% en 2015, la CP Schindler affiche à nouveau une performance supérieure à la moyenne des caisses de pension. A titre de comparaison, les performances 2015 calculées et publiées par les deux grandes banques de Suisse pour leur clientèle de caisses de pension se situent à 0,70% (UBS) et à 0,95% (CS).

7. Stratégie de placement et évolution de la structure des placements

En raison de nouvelles prescriptions légales, certains investissements en obligations doivent dorénavant être mentionnés sous les placements alternatifs. C'est pourquoi, le 5 décembre 2014, le conseil de fondation a décidé d'introduire au 1^{er} janvier 2015 une nouvelle catégorie de placement intitulée «obligations alternatives», pondérée à 2%. Toujours pour des raisons réglementaires, les placements immobiliers à l'étranger ont été transférés dans la catégorie «placements immobiliers alternatifs à l'étranger». Après avoir été, depuis un certain temps déjà, continuellement réduite jusqu'à n'atteindre plus que 2,0%, la part des matières premières a été ramenée à 0%.

La stratégie de placement a une nouvelle fois été légèrement ajustée au 1^{er} octobre 2015. En raison des taux d'intérêt toujours négatifs et des fortes fluctuations de change, le conseil de fondation a décidé les adaptations suivantes:

- diminution de la quote-part des liquidités (de 2,5% à 1,0%);
- relèvement de la part des obligations en monnaies étrangères (de 3,0% à 4,0%); les risques de change dans ce domaine sont désormais largement couverts;
- hausse de la part des actions étrangères (de 16,0% à 16,5%).

Stratégie de placement

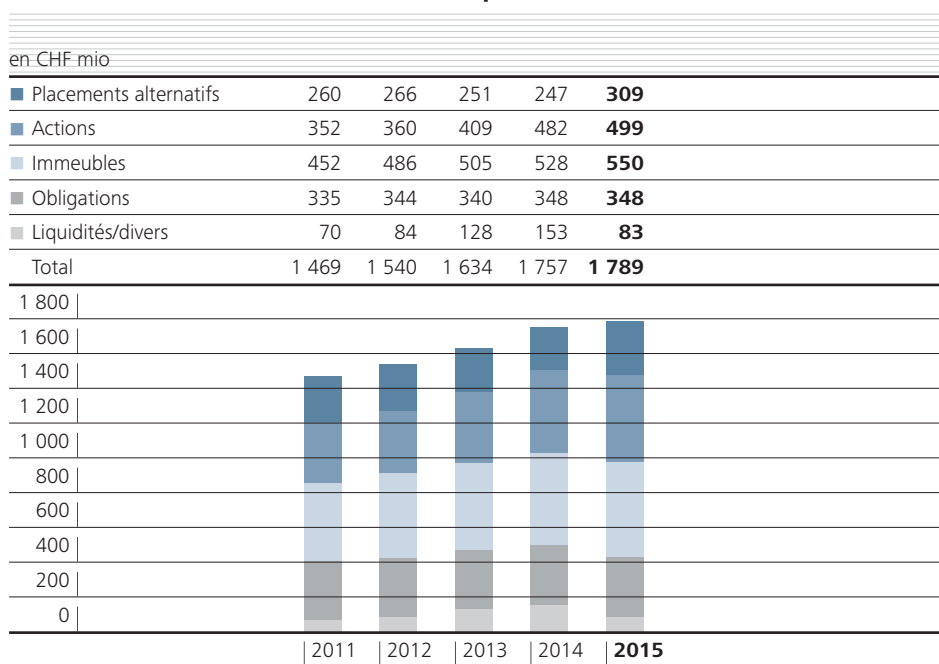
in %	Stratégie dès le 1.1.2015	Stratégie dès le 1.10.2015	Marge de fluctuation
Liquidités	2,5%	1,0%	0–15.0%
Obligations en CHF	16,5%	16,5%	+/-10.0%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	3,0%	4,0%	+/-2.5%
Obligations en monnaies étrangères		0,0%	0–4.0%
Actions suisses	10,0%	10,0%	+/-2.5%
Actions étrangères	16,0%	16,5%	+/-2.5%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	33,0%	+/-7.0%
Private Equity	6,0%	6,0%	+/-2.0%
Hedge Funds	2,0%	2,0%	+/-2.0%
Matières premières	0,0%	0,0%	0–2.0%
Insurance linked Securities	4,0%	4,0%	+/-1.0%
Infrastructures	3,0%	3,0%	+/-2.0%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	2,0%	2,0%	+/-1.0%
Obligations alternatives	2,0%	2,0%	+/-2.0%
	100,0%	100,0%	

La répartition sur les quatre secteurs de base selon la stratégie de placement est la suivante:

Valeurs nominales/obligations	22,0%	21,5%
Actions	26,0%	26,5%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	33,0%
Placements alternatifs	19,0%	19,0%
	100,0%	100,0%

Le graphique ci-après illustre les changements intervenus dans la fortune et sa composition au cours des cinq dernières années.

Evolution de la fortune / structure des placements



8. Exercice des droits de vote des actionnaires

En 2015, la CP Schindler a exercé ses droits de vote pour une quarantaine de titres détenus dans des sociétés anonymes cotées en bourse. Le conseiller en droit de vote du conseil de fondation est CGAS (Corporate Governance Agency Switzerland). La CP Schindler publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

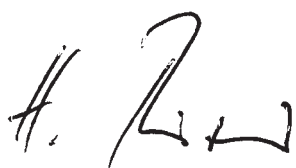
9. Election du conseil de fondation pour la période administrative 2016–2018

A fin 2015, René Zbinden (INV) a remis ses fonctions de représentant des salariés au conseil de fondation et de membre de la commission des placements qu'il a occupées pendant plus de vingt ans. Martin Allgäuer (SDB) a été élu pour lui succéder au conseil de fondation. Les autres membres du conseil de fondation ont été reconduits dans leur fonction pour une nouvelle période administrative.

Adriano Linguanotto (SZH), membre du conseil de fondation et représentant des salariés depuis de longues années, a été élu comme nouveau membre de la commission des placements.

Pour le conseil de fondation et l'administration

Caisse de pension Schindler



Heinz Risi
Président du conseil de fondation



Mario Passerini
Gérant

Ebikon, avril 2016

Bilan

Actif

En CHF	31.12.2015	en %	31.12.2014	en %
Placements	1 788 068 072,80	100,0	1 756 892 777,68	100,0
Liquidités	51 389 718,00	2,9	119 044 130,55	6,8
Avoirs auprès de l'employeur	4 855 645,70	0,3	5 034 464,24	0,3
Avoirs à court terme	2 231 852,28	0,1	3 568 818,79	0,2
Total capitaux à court terme	58 477 215,98	3,3	127 647 413,58	7,3
Obligations en CHF	255 865 361,13	14,3	257 686 264,08	14,7
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	61 240 124,39	3,4	0,00	-
Obligations en monnaies étrangères	31 399 189,60	1,8	90 584 057,78	5,2
Total obligations	348 504 675,12	19,5	348 270 321,86	19,8
Immeubles, participations à immeubles en copropriété	324 469 400,00	18,1	312 284 900,00	17,8
Comptes de construction	37 131 732,60	2,1	17 452 086,70	1,0
Indirekte Placements immobiliers en Suisse	188 296 896,62	10,5	157 361 293,62	9,0
Indirekte Placements immobiliers à l'étranger	0,00	-	41 084 103,67	2,3
Total immeubles	549 898 029,22	30,7	528 182 383,99	30,1
Actions suisses	219 318 744,17	12,3	183 049 854,57	10,4
Actions étrangères	279 422 383,43	15,6	298 587 111,66	17,0
Total actions	498 741 127,60	27,9	481 636 966,23	27,4
Private Equity	89 532 523,69	5,0	97 475 469,47	5,5
Hedge Funds	46 993 334,70	2,6	40 126 014,59	2,3
Matières premières	758 435,50	0,0	886 804,85	0,1
Insurance linked Securities	74 603 240,97	4,2	70 823 510,00	4,0
Infrastructures	39 326 464,22	2,2	37 280 793,11	2,1
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	38 721 530,15	2,2	0,00	-
Obligations alternatives	18 007 025,65	1,0	0,00	-
Total placements alternatifs	307 942 554,88	17,2	246 592 592,02	14,0
Fonds mixtes	24 504 470,00	1,4	24 563 100,00	1,4
Compte de régularisation actif	416 200,05	0,0	364 195,68	0,0
Actifs provenant de contrats d'assurance	94 051,00	0,0	125 457,00	0,0
Total de l'actif	1 788 578 323,85	100,0	1 757 382 430,36	100,0

Passif

En CHF	31.12.2015	en %	31.12.2014	en %
Dettes	4 267 937,73	0,2	8 898 206,86	0,5
Prestations de libre passage et rentes	3 989 091,38	0,2	8 625 767,41	0,5
Autres dettes	278 846,35	0,0	272 439,45	0,0
Compte de régularisation passif	4 538 237,41	0,3	5 960 231,59	0,3
Réserve de cotisations de l'employeur	22 000 000,00	1,2	22 000 000,00	1,3
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 535 925 427,85	85,9	1 489 048 346,82	84,7
Capitaux de prévoyance assurés actifs	714 219 128,45	39,9	684 326 186,37	38,9
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	713 181 585,00	39,9	725 146 826,00	41,3
Provisions techniques	108 524 714,40	6,1	79 575 334,45	4,5
Réserve de fluctuation de valeur	221 846 720,86	12,4	231 475 645,09	13,2
Capital de la fondation	0,00	-	0,00	-
Situation en début de période	0,00	-	0,00	-
Excédent de recettes/dépenses	0,00	-	0,00	-
Total du passif	1 788 578 323,85	100,0	1 757 382 430,36	100,0

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF	2015	2014
Cotisations et apports et autres	75 551 193,40	75 503 966,80
Cotisations d'épargne des salariés	26 929 559,90	26 233 867,85
Cotisations de risque des salariés	1 813 392,25	1 770 955,55
Cotisations aux frais d'administration des salariés	1 631 657,40	1 593 512,80
Total cotisations des salariés	30 374 609,55	29 598 336,20
Cotisations d'épargne des employeurs	34 456 175,50	33 591 819,45
Cotisations de risque/pour retraite anticipée des employeurs	3 082 486,30	3 010 370,80
Cotisations de frais d'administration des employeurs	1 994 441,90	1 947 759,70
Total cotisations des employeurs	39 533 103,70	38 549 949,95
Cotisations de tiers	2 943 754,40	4 255 435,95
Primes uniques et sommes de rachat	2 699 725,75	3 100 244,70
Prestations d'entrée	16 910 165,37	12 478 474,21
Apports de libre passage	15 905 805,07	11 520 267,36
Apports liés à des versements anticipés pour EPL/divorce	1 004 360,30	958 206,85
Apports de cotisations et de prestations d'entrée	92 461 358,77	87 982 441,01
Prestations réglementaires	-71 271 864,90	-70 954 667,32
Rentes de vieillesse	-46 397 121,80	-48 420 263,32
Rentes de survivants	-12 309 399,35	-12 962 031,55
Rentes d'invalidité	-2 362 296,05	-2 570 339,30
Autres prestations réglementaires	-2 530 311,10	-2 393 398,30
Prestations en capital à la retraite	-7 251 795,50	-4 393 916,45
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-420 941,10	-214 718,40
Prestations de sortie	-30 557 324,57	-35 433 648,28
Prestations de libre passage en cas de sortie	-25 909 882,69	-31 219 528,13
Versements anticipés pour EPL/divorce	-4 647 441,88	-4 214 120,15
Dépenses pour prestations et versements anticipés	-101 829 189,47	-106 388 315,60
Diss./const. capitaux de prévoyance, prov. techniques	-46 877 081,03	-49 269 935,01
Const./diss. de capitaux de prévoyance assurés actifs	-16 251 048,43	-5 622 705,96
Const./diss. de capitaux de prévoyance rentiers	11 965 241,00	4 084 837,00
Const./diss. de provisions techniques	-28 949 379,95	-12 715 366,35
Rémunération des capitaux d'épargne	-13 641 893,65	-35 016 699,70
Produits des prestations d'assurance	35 303,15	37 378,40
Charges d'assurance	-264 531,00	-247 116,00
Contrat d'assurance	-31 406,00	-9 330,00
Cotisations au fonds de garantie	-233 125,00	-237 786,00
Résultat net de l'activité d'assurance	-56 474 139,58	-67 885 547,20

Compte d'exploitation

En CHF	2015	2014
Résultat net des placements	47 630 822,11	136 291 145,68
Produit des capitaux à court terme	1 741 324,32	812 266,20
Produit des obligations en CHF	2 446 777,34	9 424 267,91
Produit des obligations en monnaies étrangères (hedged)	-174 968,47	0,00
Produit des obligations en monnaies étrangères	-3 528 091,52	8 243 963,36
Produit des immeubles, participations à imm. en copropriété	25 935 031,08	22 830 269,78
Produit des immeubles indirects en Suisse	11 133 987,81	10 902 856,50
Produit des immeubles indirects à l'étranger	0,00	4 807 168,78
Produit des actions suisses	8 483 666,25	15 165 255,26
Produit des actions étrangères	-1 812 710,63	43 559 130,40
Produit des privat equity	12 798 593,52	20 672 600,50
Produit des hedge funds	1 402 245,72	6 220 089,55
Produit des matières premières	-46 219,99	-348 061,83
Produit des insurance linked securities	1 618 548,07	2 850 142,71
Produit des infrastructures	1 608 351,18	3 865 924,60
Produit des immeubles alternatives à l'étrangères	2 074 758,16	0,00
Produits des obligations alternatives	1 226 371,52	0,00
Produit des fonds mixtes	316 385,48	2 307 661,22
Produit des securities lending	49 581,50	55 145,95
Intérêts moratoires sur PLP/divers	-34 516,70	-68 470,30
Frais de gestion de fortune	-17 608 292,53	-15 009 064,91
Autres produits	373 176,32	232 184,66
Produits de prestations fournies	182 589,25	175 571,55
Produits divers	190 587,07	56 613,11
Frais d'administration	-1 158 783,08	-1 143 474,52
Frais d'administration généraux	-1 070 190,38	-1 037 964,92
Expert en matière de prévoyance professionnelle	-43 169,20	-59 589,00
Organe de révision	-33 966,00	-33 895,80
Autorité de surveillance	-11 457,50	-12 024,80
Excédent de charges/produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-9 628 924,23	67 494 308,62
Dissolution/constitution réserve fluct. de valeur	9 628 924,23	-67 494 308,62
Excédent de produits/charges	0,00	0,00

I Bases et organisation

Forme juridique

Fondation

But de la fondation

La caisse de pension Schindler a pour but la prévoyance professionnelle, qui vise à protéger les collaborateurs ainsi que leurs proches et leurs survivants contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, dans le cadre des dispositions contenues dans l'acte de fondation, le règlement et la LPP.

Enregistrement LPP

Oui, numéro d'enregistrement: LU 0144

Acte de fondation

Du 11 décembre 1990

Règlement de prévoyance

Du 1^{er} janvier 2012, avec avenants au 1^{er} janvier 2013, au 1^{er} janvier 2014 et au 1^{er} janvier 2015

Règlement d'organisation et d'élection

Du 1^{er} mai 2012

Règlement de placement

Du 1^{er} janvier 2015

Règlement relatif à la constitution de provisions

Du 1^{er} septembre 2015 (version précédente du 1^{er} janvier 2010)

Règlement en cas de liquidation partielle

Du 1^{er} décembre 2009

Règlement relatif à l'exercice des droits de vote des actionnaires

Du 1^{er} janvier 2015

Conseil de fondation, période administrative 2013–2015

Représentants des employeurs	Représentants des salariés
Heinz Risi*, président	Hugo Baumann*, Ebi Büro
Peter Bergsma	Danilo Buetti, LOC
Bernhard Gisler	Adriano Linguanotto, S-ZH
Ulrich Halscheidt	Bernhard Megert, S-BE
Christoph Lindenmeyer*	Werner Müller, Ebi Works
Erika Neumann	Mike Weidlich, ASZ
Günter Schäuble*	René Zbinden*, INV

* membre de la commission des placements

Administration

Mario Passerini, gérant
Christian Grossi, gérant adjoint

Autorisation de signature

Signature collective à deux; sont habilités à signer les membres du conseil de fondation qui sont membres de la commission des placements; les représentants des salariés et ceux des employeurs au conseil de fondation ne signent pas entre eux.

Expert en assurances

Toptima AG, Aarau

Organe de révision

Ernst & Young SA

Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA), Lucerne

Entreprises affiliées

Entreprise	Nombre d'assurés 31.12.2015	Nombre d'assurés 31.12.2014	Variation
Schindler Aufzüge AG, Ebikon	2617	2601	16
Schindler Management AG, Ebikon	348	292	56
Schindler Digital Business AG	152	162	-10
Inventio AG, Hergiswil	31	30	1
Schindler Elettronica SA, Locarno	436	446	-10
AS Aufzüge AG, Küsnacht	703	666	37
Schinac Verwaltungs AG, Hergiswil	3	3	0
Schindler Repro AG, Ebikon	14	14	0
Schindler Berufsbildung, Ebikon	52	52	0
Schindler Pensionskasse, Ebikon	7	6	1
Schindler Vorsorge AG, Ebikon	2	1	1
Schindler Consulting AG, Ebikon	4	7	-3
Assurés externes	7	7	0
Total	4376	4287	89

II Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

Assurés actifs

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Hommes	3726	3652	74
Femmes	650	635	15
Total	4376	4287	89
Etat au 01.01.201	4287	4306	
Entrées	485	397	
Sorties	-329	-344	
Départs à la retraite	-57	-62	
Cas d'invalidité	-5	-2	
Cas de décès	-5	-8	
Etat au 31.12.2015	4376	4287	

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Rentes de vieillesse	1581	1608	-27
Rentes d'invalidité	101	104	-3
Rentes de conjoint	834	850	-16
Rentes d'enfant/d'orphelin	78	84	-6
Total	2594	2646	-52

III Nature de l'application du but

Forme d'organisation

Caisse de pension autonome

Prestations assurées

	2015	2014
Salaire déterminant maximal	169 200	169 200
Déduction de coordination	-14 100	-14 100
Salaire assuré maximal	155 100	155 100
Rent d'invalidité maximale (60%)	93 060	93 060
Rente de conjoint maximale (36%)	55 836	55 836
Rente d'enfant maximale (12%)	18 612	18 612
Rente de vieillesse		Primauté des cotisations avec trois plans
Répartition des cotisations (plan standard)		
Employeurs	56,5%	56,5%
Salariés	43,5%	43,5%

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Principes d'évaluation

Les titres cotés sont comptabilisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2015 et les placements alternatifs, à leur dernière valeur annoncée. L'évaluation des immeubles a été effectuée par la société Wüest & Partner selon la méthode DCF (discounted cash flow) et avec un taux d'escompte moyen de 3,74% (2014: 4,00%).

Les participations à des immeubles en copropriété sont également évaluées selon la méthode DCF (par PRIVERA et Wüest & Partner). L'évaluation des terrains A3 et B2 Feldbreite à Emmen (donation du Fonds Alfred Schindler) reste à zéro, une estimation à la valeur de marché n'étant pas judicieuse en raison des travaux et des oppositions en cours.

Permanence

Les frais de gestion de fortune (ratio des frais TER) ont été comptabilisés conformément aux directives 02/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. Des données détaillées relatives aux frais de gestion de fortune figurent dans l'annexe.

V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

Risques actuariels

Les risques actuariels sont entièrement assumés par la CP Schindler.

Avoirs de vieillesse des assurés actifs

En millions CHF	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Avoirs de vieillesse	714,2	684,3	29,9
dont			
Avoir de vieillesse LPP	345,9	332,7	13,2

Evolution des avoirs de vieillesse

En millions CHF	2015	2014
Avoirs de vieillesse au 01.01	684,3	643,7
Prestations de libre passage transférées	15,9	11,5
Rachats	2,7	3,1
Bonifications de vieillesse	61,4	59,8
Versements anticipés EPL et divorce (net)	-3,6	-3,2
Prestations de sortie	-25,9	-31,2
Prestations en capital à la retraite	-7,3	-4,4
Transfert avoirs de vieillesse rente de vieillesse	-23,3	-26,2
Transfert avoirs de vieillesse invalidité/décès	-3,3	-2,4
Rémunération des avoirs de vieillesse	13,6	35,0
Adaptation art. 17 LFLP	-0,3	-1,4
Avoirs de vieillesse au 31.12	714,2	684,3

Rémunération des avoirs de vieillesse

in %	
2003	3,00%
2004	2,25%
2005	2,50%
2006	3,25%
2007	4,00%
2008	1,50%
2009	2,00%
2010	2,00%
2011	2,00%
2012	1,50%
2013	1,80%
2014	5,80%
2015	2,05%

Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En millions CHF	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	713,2	725,1	-11,9

Adaptation des rentes

Les rentes n'ont pas été augmentées de 2003 à 2014. A la suite du bon résultat annuel 2014, la CP Schindler a procédé en février 2015 à un versement supplémentaire unique égal à 60% d'une rente mensuelle.

Expertise actuarielle

Dernière expertise: 31 décembre 2015

Bases techniques: LPP 2010, (P2012), taux technique 3,00%

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

in %	
31.12.2004	103,99%
31.12.2005	110,95%
31.12.2006	115,77%
31.12.2007	115,95%
31.12.2008	99,40%
31.12.2009	104,92%
31.12.2010	106,49%
31.12.2011	102,99%
31.12.2012	107,34%
31.12.2013	111,39%
31.12.2014	115,55%
31.12.2015	114,44%

Changement des bases techniques et des hypothèses

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes ont été calculés à l'aide des bases techniques LPP 2010 (P2012). Le taux d'intérêt technique reste inchangé à 3,0%.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Règlement de placement

Du 1^{er} janvier 2015

Conseil de fondation

Le conseil de fondation est responsable des placements.

Commission des placements

La commission des placements est composée de cinq membres. Elle est chargée de surveiller les activités de placement des gérants de fortune et assume la responsabilité des transactions dans le dépôt «satellites» (placements alternatifs, placements immobiliers indirects et fonds spécial dans le domaine des actions étrangères).

Global custodian

Dépositaire pour les titres: Credit Suisse

Titres

Gérant	Type de dépôt
Credit Suisse	Mandat mixte
Swiss Life Asset Management	Mandat mixte
Banque privée Reichmuth	Mandat mixte
Banque Cantonale de Zurich	Mandat mixte (passif)
UBS (fonds de placement)	Actions étrangères

Placements immobiliers en Suisse

Les immeubles appartenant à la CP Schindler sont gérés en externe par HIG Asset Management AG. Les investissements dans le compartiment des placements immobiliers indirects sont effectués via des sociétés de participation, des fonds et des fondations de placement.

Placements immobiliers alternatifs à l'étranger

Les investissements sont effectués via des fonds cotés ou non cotés.

Private equity

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

Infrastructures

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

Hedge funds

Les investissements sont effectués via des fonds de fonds.

Matières premières

Les investissements sont effectués via des fonds (ETF) ou des fonds de fonds.

Insurance linked securities

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

Obligations alternatives

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

Promesses de paiement consenties

La CP Schindler a consenti les promesses de paiement suivantes dans les segments private equity, infrastructures, placements immobiliers à l'étranger et obligations alternatives (en CHF mio):

Private equity

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement			Valeur au
			Total	Ouvert	31.12.2015	31.12.2014
Avadis World II	Avadis Anlagestiftung	2000	5,0	0,0	0,3	0,3
Partners Group Secondary 2004	Partners Group	2004	8,7	0,5	0,6	1,0
Blackrock PEP III USD	Blackrock	2005	3,0	0,1	1,6	2,0
Blackrock PEP III EUR	Blackrock	2005	2,7	0,2	1,7	2,0
PineBridge PEP IV	Pinebridge	2005	13,0	2,2	2,2	3,4
Partners Group Secondary 2006	Partners Group	2006	8,7	0,7	2,6	3,2
Blackrock PEP III Asia	Blackrock	2006	5,0	0,1	0,9	1,5
Avadis World VI	Avadis Anlagestiftung	2007	4,0	0,9	2,1	2,5
Paul Capital Secondary IX	Paul Capital	2007	10,0	2,1	2,8	3,0
PineBridge Secondary II	Pinebridge	2007	10,0	2,1	3,0	5,0
Partners Group Secondary 2008	Partners Group	2008	17,4	2,3	11,0	13,9
Akina Euro Choice IV	Akina	2008	5,5	0,4	5,1	5,0
Blackrock Growth Markets I	Blackrock	2008	8,0	0,5	5,7	3,9
Adveq Asia II	Adveq	2010	6,0	0,2	7,7	6,0
Unigestion Secondary II	Unigestion	2010	6,5	0,5	3,7	4,9
Ardian Secondary V	AXA	2011	10,0	2,4	7,2	7,2
Blackrock Growth Markets II	Blackrock	2011	10,0	4,1	5,5	5,3
Unigestion Secondary III	Unigestion	2013	13,1	8,5	4,8	6,4
Adveq Opportunity III	Adveq	2013	9,0	4,9	4,5	3,1
Blackrock POF III	Blackrock	2015	10,0	8,7	1,3	
Ardian Secondary VII	Ardian	2015	10,0	9,5	0,8	
Total Private equity			175,7	51,0	75,1	79,6

Infrastructures

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement		Valeur au	
			Total	Ouvert	31.12.2015	31.12.2014
Highstar III	Highstar	2007	7,5	0,3	6,7	7,3
PartnersGroup Infrastructure	Partners Group	2010	5,5	0,7	5,0	4,2
Highstar IV	Highstar	2011	10,0	2,2	7,8	6,0
Total Infrastructures			23,0	3,2	19,5	17,5

Placements immobiliers à l'étranger

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement		Valeur au	
			Total	Ouvert	31.12.2015	31.12.2014
4IP European Property	4IP Management AG	2007	5,5	0,0	3,5	3,8
Partners Group Real Estate 2008	Partners Group	2008	6,9	0,9	4,8	5,7
Partners Group Real Estate 2011	Partners Group	2011	6,9	1,1	6,2	6,1
Partners Group Real Estate 2013	Partners Group	2013	7,6	5,7	1,9	0,0
Total Placements immobiliers à l'étranger			26,9	7,7	16,4	15,6

Obligations alternatives

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement		Valeur au	
			Total	Ouvert	31.12.2015	31.12.2014
Partners Group Mezzanine 2005	Partners Group	2005	5,5	0,0	2,0	3,1
Partners Group Mezzanine 2008	Partners Group	2008	5,5	0,3	3,4	4,9
LGT Crown CDCO II	LGT	2014	10,0	1,6	8,1	4,7
Swiss SME Credit Fund I	Tavis Capital AG	2015	5,0	4,1	0,9	0,0
Total Obligations alternatives			26,0	6,0	14,4	12,7

Stratégie de placement

in %	Stratégie dès le 1.10.2015	Marge de fluctuation	Etat au 31.12.15	Etat au 31.12.14
Liquidités / divers	1,0%	0.0%–15.0%	3,3%	7,2%
Obligations en CHF	16,5%	+/-10%	14,3%	14,7%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	4,0%	+/-2.5%	3,4%	0,0%
Obligations en monnaies étrangères	0,0%	0–4.0%	1,8%	5,2%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	+/-7.0%	30,7%	27,8%
Actions suisses	10,0%	+/-2.5%	12,3%	10,4%
Actions étrangères	16,5%	+/-2.5%	15,6%	17,0%
Private Equity	6,0%	+/-2.0%	5,0%	5,5%
Hedge Funds	2,0%	+/-2.0%	2,6%	2,3%
Matières premières	0,0%	+/-2.0%	0,0%	0,1%
Insurance linked securities	4,0%	+/-1.0%	4,2%	4,0%
Infrastructures	3,0%	+/-2.0%	2,2%	2,1%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	2,0%	+/-1.0%	2,2%	2,3%
Obligations alternatives	2,0%	+/-2.0%	1,0%	0,0%
Fortune mixte	0,0%	0–2%	1,4%	1,4%
Total	100,0%		100,0%	100,0%

Performance

En 2015, la performance de la fortune totale calculée par le global custodian (Credit Suisse) s'élève à 2,71% (2014: 8,61%).

Le revenu net des placements se compose comme suit (en CHF):

Produit des placements

En CHF	2015	2014
Produit des capitaux à court terme	1 741 324	812 266
Produit des obligations en CHF	2 446 777	9 424 268
Produit des obligations en monnaies étrangères (hedged)	-174 968	8 243 963
Produit des obligations en monnaies étrangères	-3 528 092	0
Produit des immeubles, participations à imm. en copropriété	25 935 031	22 830 270
Produit des immeubles indirects en Suisse	11 133 988	10 902 857
Produit des immeubles indirects à l'étranger	0	4 807 169
Produit des actions suisses	8 483 666	15 165 255
Produit des actions étrangères	-1 812 711	43 559 130
Produit des privat equity	12 798 594	20 672 600
Produit des hedge funds	1 402 246	6 220 090
Produit des matières premières	-46 220	-348 062
Produit des insurance linked securities	1 618 548	2 850 143
Produit des infrastructures	1 608 351	3 865 925
Produit des immeubles alternatives à l'étranger	2 074 758	0
Produit des obligations alternatives	1 226 372	0
Produit des fonds mixtes	316 385	2 307 661
Produit des securities lending	49 582	55 146
Intérêts moratoires sur PLP/divers	-34 517	-68 470
Frais de gestion de fortune	-17 608 292	-15 009 065
Résultat net des placements	47 630 822	136 291 146

Frais de gestion de fortune

En CHF	31.12.2015	31.12.2014
Placements	1 788 578 324	1 757 382 430
dont		
Placements transparents en matière de frais	1 731 348 037	1 716 646 211
Placements non transparents	57 230 287	40 736 219
Taux de transparence en matière de frais	96,8%	97,7%

	2015	2014
Frais de gestion de fortune		
Frais de gestion de fortune directs	3 094 172	2 756 556
Frais TER indirects	14 514 120	12 252 509
Frais de gestion de fortune comptabilisés	17 608 292	15 009 065
En % des placements transparents en matière de frais	1,02%	0,87%

Les frais d'un montant de CHF 17,6 millions (2014: CHF 15,0 millions) inscrits au compte d'exploitation comprennent les frais directs (droits de garde, frais des gérants de fortune et de gestion des immeubles, droits de timbre, etc.) ainsi que les frais TER (total expense ratio) supplémentaires des fonds de placement choisis. Les frais TER ont pour l'essentiel été calculés conformément aux directives de la Commission de haute surveillance, sur la base des positions en fin d'année; il s'agit donc d'une approximation. Le niveau relativement élevé des frais de la CP Schindler en comparaison avec ceux d'autres caisses de pension s'explique principalement par la stratégie de placement, qui comprend une part importante d'immeubles et de placements alternatifs. Quant à l'accroissement des frais TER d'une année à l'autre, il est dû essentiellement aux commissions de performance afférentes aux placements alternatifs.

Aucuns frais TER n'ayant pu être calculés pour les investissements ci-dessous, ceux-ci sont considérés comme des placements collectifs dits non transparents en matière de frais.

Placements collectifs non transparents en matière de frais

En CHF			
Placement	Placement	ISIN-Nummer	31.12.2015
CMZ/CS 21	CS	CH0123871573	163 771
FRM Commodity Stratégies	FRM	KYG579841829	757 678
FRM ARS I	FRM	KYG580005901	705 076
Aviva Real Estate Euop.Property FoF	Aviva	LU02062899395	2 701 803
Pinebridge PEP IV	Pinebridge	n.d.	2 247 627
Pinebridge Secondary II	Pinebridge	n.d.	3 032 625
Paul Capital Secondary IX	Paul Capital	n.d.	2 783 449
Blackrock Privat Opp. III	Blackrock	n.d.	1 282 898
Ardian ASF VII Secondary	Ardian	n.d.	753 994
Highstar III	Highstar	n.d.	6 733 991
Highstar IV	Highstar	n.d.	7 783 472
JP Morgan Infrastructure	JP Morgan	n.d.	9 946 139
4IP Euop. Property FoF	4IP Mangement	n.d.	3 517 945
JP Morgan Europ. Properties	JP Morgan	n.d.	1 654 447
Vietnam Opportunity Fund	Vinacapital	KYG9361Y1026	716 216
Ishares CDN S&P/TSX Global Gold	Blackrock	CA46428M1086	930 454
Titan Global Equity	Titan Advisors	XD0276423718	3 989 504
Titan Masters Int.	Titan Advisors	XD0290411764	3 855 198
Swiss Prime Anlagestiftung	SP Anlagestiftung	CH0263627355	3 674 000
Total			57 230 287

La poursuite des placements collectifs non transparents en matière de frais est approuvée dans le cadre de l'adoption annuelle de la stratégie de placement.

Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur permet de compenser les pertes de cours sur l'actif immobilisé. Compte tenu de la stratégie de placement actuelle et du bas niveau des taux d'intérêt, le conseil de fondation a relevé au 1^{er} septembre 2015 la marge fixée pour le degré de couverture (= montant de la réserve de fluctuation de valeur) de 114%–122% à 116%–124%. Le conseil de fondation estime que lorsque la marge supérieure est atteinte, il est possible de compenser deux mauvais exercices sans que la caisse ne se retrouve en découvert.

Etat de la réserve de fluctuation de valeur

en CHF mio	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 535,9	1 489,0
Valeur cible RFV pour degré de couverture de 124% resp. 122%	368,7	327,6
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	221,8	231,5
Déficit de réserve	146,9	96,1

Extension des limites maximales selon l'art. 50, al. 4, OPP 2

Avec une part de 30,7% au total des placements, les investissements immobiliers en Suisse dépassent la limite maximale de 30% prévue à l'art. 55 OPP 2. La part des placements alternatifs, qui s'établit à 17,3%, excède elle aussi la limite légale maximale, fixée à 15%.

En raison du très faible niveau des intérêts en Suisse, les immeubles remplacent de plus en plus les placements en obligations. Actuellement, les investissements effectués principalement via des immeubles en propriété directe et des fondations de placement offrent un rapport risque/rendement nettement meilleur que celui des obligations en CHF. Il est prévu de renforcer à moyen terme les placements immobiliers en Suisse. Répartis sur six catégories, les placements alternatifs permettent également d'améliorer le rendement risque/rendement.

La part des monnaies étrangères sans couverture du risque de change s'élève à 30,1%, excédant ainsi la limite maximale de 30% selon l'art. 55 OPP 2. Ce dépassement résulte de la stratégie de placement plus largement diversifiée à l'échelle internationale décidée par le conseil de fondation.

Les prescriptions de l'art. 50, al. 1 à 3, OPP 2 sont respectées, malgré l'extension des limites maximales.

Rétrocessions

La CP Schindler a touché de la part de divers prestataires de fonds des rétrocessions à hauteur de CHF 152 549. Ce montant a été porté en déduction des frais de gestion de fortune.

Dépositaire

Le Credit Suisse est le dépositaire principal (Global Custodian).

Controlling

Le controlling est effectué par le Credit Suisse, service Global Investment Reporting (respect des marges et des objectifs en matière de qualité), et par le service Treasury de Schindler Management AG (évaluation des résultats). La commission des placements se réunit au moins quatre fois par année. Le conseil de fondation se réunit quant à lui au minimum deux fois par année et est informé en détail des résultats. Il reçoit par ailleurs tous les mois un rapport sur la gestion ainsi que le rapport de contrôle.

Les gérants de fortune présentent régulièrement leurs résultats au conseil de fondation et à la commission des placements.

Instruments financiers dérivés

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est régie par le règlement de placement et les conventions passées avec les gérants de fortune; elle respecte les dispositions de l'OPP 2. Les instruments dérivés sont autorisés à condition que la caisse de pension dispose des liquidités ou des placements de base correspondants et que les marges prescrites ne soient pas dépassées. Les ventes à découvert sont interdites. Au 31 décembre 2015, les positions en instruments financiers dérivés suivantes sont ouvertes:

Opérations à terme sur devises

	Cours	Échéance
Vente USD 5'000'000 en faveur de CHF	0,98	19.01.2016
Vente EUR 10'000'000 en faveur de CHF	1,09	19.01.2016

La valeur de marché de ces opérations de couverture s'élève à –CHF 1 302.

Swaps d'intérêts

Dans le cadre du mandat passif de la Banque Cantonale de Zurich, la duration du fonds obligataire choisi est alignée, par le biais d'opérations de swaps d'intérêts, sur celle du benchmark dans le domaine des obligations en CHF. Au 31 décembre 2015, les positions en swaps suivantes sont ouvertes:

Vue d'ensemble des swaps d'intérêts

Type de swap	Nominal	Echéance	Tx d'intérêt	Val. de maché	Contrepartie
Payer Swap	-5 000 000	06.01.2016	-0,1475%	-26 082	ZKB
Receiver Swap	12 500 000	07.01.2019	0,7375%	636 207	ZKB
Receiver Swap	9 000 000	06.01.2020	0,0500%	176 194	ZKB
Receiver Swap	10 000 000	06.01.2020	0,3450%	63 755	ZKB
Receiver Swap	-3 000 000	06.01.2020	-2,6775%	-612 643	ZKB
Receiver Swap	-3 000 000	06.01.2020	-0,9875%	-262 284	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	08.01.2024	-2,8100%	-254 604	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	08.01.2024	-1,6375%	-295 944	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	06.01.2025	-1,6750%	-317 257	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	06.01.2026	-1,8325%	-364 382	ZKB
Payer Swap	-3 000 000	12.01.2027	-1,4850%	-441 893	ZKB
Payer Swap	-4 000 000	07.01.2030	-2,9700%	-1 508 751	ZKB
Payer Swap	-1 500 000	07.01.2032	-1,2350%	-179 012	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	06.01.2033	-1,4300%	-153 581	ZKB
Payer Swap	-3 000 000	08.01.2035	-0,8325%	-117 369	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	06.01.2038	-0,9075%	-79 657	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	17.04.2040	-0,4575%	72 928	ZKB
	-2 000 000			-3 664 375	

Securities lending

Le prêt de titres est autorisé jusqu'à concurrence de CHF 150 millions. Le Credit Suisse dépose, en guise de sécurité, des actions/obligations d'une valeur égale à 105% des titres prêtés dans un dépôt de la CP Schindler.

- Titres prêtés au 31.12.2015: contre-valeur CHF 14,9 millions
- Partenaire contractuel: Credit Suisse
- Système: collatéral

Placements chez l'employeur

Aucun placement n'est effectué dans les sociétés des employeurs. Les gérants de fortune externes sont habilités à acheter et à vendre les actions/bons de participation et obligations de Schindler Holding AG. Au 31 décembre 2015, la CP Schindler ne détient aucun titre de ce type en portefeuille.

La CP Schindler dispose auprès de Schindler Holding AG d'un compte courant utilisé pour l'encaissement des cotisations. Au 31 décembre 2015, l'avoir à l'égard des entreprises affiliées s'élève à CHF 4,9 millions (solde du compte Schindler Holding AG et cotisations pour le mois de décembre 2015). Au 31 décembre 2015, le taux d'intérêt servi sur le compte auprès de Schindler Holding AG est de 0,00% p.a. Les cotisations encore dues ont été réglées en janvier 2016.

Pension fund governance

La CP Schindler s'est soumise à la Charte de l'ASIP (Association suisse des Institutions de prévoyance). Les membres du conseil de fondation ainsi que le gérant de la CP Schindler doivent confirmer chaque année par écrit qu'ils ont respecté les dispositions de ladite charte ainsi que celles du code de conduite de l'entreprise Schindler.

Exercice des droits de vote des actionnaires

Pour satisfaire à son obligation d'exercer les droits de vote liés aux actions détenues dans des sociétés anonymes conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORab), le conseil de fondation a adopté un règlement correspondant. La CP Schindler exerce ses droits de vote pour les titres détenus directement dans des sociétés anonymes cotées en bourse. Le conseil de fondation a choisi CGAS (Corporate Governance Agency Switzerland) comme conseiller en droit de vote. La CP Schindler publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

Mandats auprès d'entreprises tierces

Les titulaires de mandats de la CP Schindler ci-dessous ont assumé en 2015 les mandats externes suivants:

- Heinz Risi, membre du conseil de fondation de CS Fondation de placement
- Mario Passerini, membre du conseil de fondation de HIG Fondation de placement

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Contributions de tiers

Ce poste comprend des contributions d'un montant de CHF 0,9 million payées par des entreprises pour les mises à la retraite intervenues dans le cadre du plan social au cours de l'exercice sous revue ainsi qu'une contribution de CHF 2,0 millions versée par le Fonds Alfred Schindler.

Frais d'administration

En CHF	2015	2014
Frais d'administration		
Salaires	818 427	844 453
Loyers*	26 244	-6 318
Informatique	97 641	94 717
Imprimés, perfectionnement, etc.	127 878	105 113
Autorité de surveillance	11 458	12 025
Expert en caisses de pension	43 169	59 589
Organe de révision	33 966	33 896
Recettes d'honoraires de gestion	-182 589	-175 572
Total frais d'administration	976 194	967 903
Nombre d'assurés	6 970	6 948
Frais administratifs par assuré	140	139

* = Le produit sous le poste loyers résulte d'une bonification rétroactive à la suite de l'emménagement de l'administration de la CP Schindler dans de nouveaux locaux au printemps 2013.

Réserve de cotisations de l'employeur

La réserve de cotisations de l'employeur de CHF 22,0 millions constituée en 2005 par Schindler Aufzüge AG n'est pas rémunérée par la CP Schindler.

Provisions techniques

En CHF	31.12.2015	31.12.2014
Réserve pour cas de prévoyance en suspens	4 739 000	3 028 564
Réserve pour retraites anticipées	11 705 714	12 797 770
Réserve pour fonds de fluctuation de risque	13 000 000	13 000 000
Réserve pour longévité/table de génération	43 800 000	10 834 000
Réserve pour pertes liées aux rentiers	4 980 000	6 415 000
Réserve pour diminution du taux d'intérêt technique	30 300 000	33 500 000
	108 524 714	79 575 334

Réserve pour cas de prévoyance en suspens

Cette réserve comprend les avoirs de vieillesse, c'est-à-dire les capitaux de prévoyance potentiels pour les cas de prévoyance non encore réglés.

Réserve pour retraites anticipées

En 2015, 40 assurés ont pris une retraite anticipée. Il en est résulté une charge de CHF 2,2 millions environ (différence par rapport au taux de réduction actuariel), qui a été portée au débit du compte de réserve dédié. Les retraites anticipées continueront d'occasionner des charges jusqu'à fin 2017.

Réserve pour fonds de fluctuation de risque

Selon l'analyse de risque de l'expert en caisses de pension, il y a une probabilité de 90% pour que la somme sous le risque attendue soit inférieure à CHF 17,3 millions. Après déduction des cotisations de risque réglementaires de CHF 4,6 millions environ, il en résulte selon les bases techniques un besoin en provisions de CHF 12,7 millions. En atteignant CHF 13 millions, cette réserve est intégralement constituée.

Réserve pour longévité / passage à la table de génération

Cette réserve sert à financer les coûts liés à l'allongement de l'espérance de vie des rentiers et à l'application de nouvelles bases techniques. Expérience faite, ces coûts s'élèvent par an à 0,5% environ des capitaux de prévoyance des rentiers. Au 31 décembre 2015, cette réserve correspond à 2,0% des capitaux de prévoyance des rentiers. Parallèlement, le conseil de fondation a l'intention de remplacer la table de période utilisée jusqu'à présent par la table de génération. La réserve nécessaire à cet effet a été intégralement constituée en 2015.

Réserve pour pertes liées aux rentiers

Les taux de conversion trop élevés par rapport aux bases techniques exigent une réserve de CHF 5,0 millions.

Réserve pour diminution du taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique actuel de 3,0% est nettement trop élevé au vu du niveau général des intérêts. C'est pourquoi le conseil de fondation a prévu de l'abaisser à 2,5%. La réserve nécessaire à cet effet est entièrement constituée.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels jusqu'à l'exercice 2014 y compris ont été intégralement approuvés.

IX Autres informations relatives à la situation financière

A des fins de couverture des opérations à terme sur devises, les titres sont mis en gage en partie, mais jusqu'à CHF 15 millions au maximum, auprès du Credit Suisse.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Belpstrasse 23
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
Schindler Pensionskasse, Ebikon

Berne, le 19 avril 2016

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Schindler Pensionskasse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous

estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Sandra Leumann
Experte diplômée en assurances sociales



Adresse de contact:
Caisse de pension Schindler
6030 Ebikon
Téléphone +41 41 445 30 11
Fax +41 41 445 30 22
www.schindler-pk.ch